

## "REALISE TON METIER" 2018-2019

Pour sa 3<sup>ème</sup> édition, le concours vidéo "Réalise Ton Métier", organisé par "Entreprises dans la Cité" se déroule d'octobre 2018 à fin avril 2019. Après sélection par un jury composé de professionnels du monde économique et de bénévoles du monde associatif, une cérémonie se déroulera fin juin 2019 pour récompenser les créations les plus originales.



### ❖ Objectif de l'action

Promouvoir la découverte des métiers, à travers le prisme de la réalisation d'œuvres vidéo par un public jeune de 15 à 25 ans, dans la perspective de partager un regard actuel, prospectif et original sur le monde professionnel.

### ❖ Descriptif de l'action

Depuis 2015, "Entreprises dans la Cité" a imaginé et déployé un projet, sous forme de concours vidéo, visant à proposer à de jeunes Ligériens d'horizons différents (apprentis, lycéens, étudiants, salariés, chercheurs d'emploi...) d'écrire,

concevoir et réaliser des très courts-métrages (5 minutes maximum). Les créations peuvent se faire de manière individuel ou en collectif (avec un maximum de 4 participants).

"Réalise Ton Métier" permet à des personnes concernées par la recherche d'emploi, l'orientation et l'information sur les métiers de livrer une vision ludique, humaine et concrète du monde professionnel, à travers des témoignages, des reportages, des portraits, des fictions, des animations... Ce sont les participants du concours vidéo qui sont donc amenés à réfléchir sur leur propre perception des métiers et, par là-même, à s'impliquer dans le processus de construction de leur orientation ou de leur projet professionnel.

L'action a également pour visée de mettre à jour les fausses représentations sur les métiers (en termes de parité entre hommes et femmes, de dépréciation ou, au contraire, d'idéalisation de certaines filières, d'accessibilité...) et de lutter contre les discriminations qui en découlent. En proposant une vision complémentaire à celle des professionnels de l'orientation, la promotion des vidéos réalisées participe à la mission d'information sur l'orientation et leur mode de diffusion via internet en garantit une liberté et une égalité d'accès pour tous les publics.

S'inscrivant dans une logique partenariale avec les différents acteurs de l'information, de l'orientation, de l'insertion, de la découverte des métiers et de la vidéo, "Réalise Ton Métier" souhaite se placer dans une dynamique pérenne, tendant à renforcer les objectifs précédemment énoncés.

En outre, une coopération efficiente entre structures permet de faire connaître leurs activités et leurs domaines d'intervention respectifs auprès des publics.

Enfin, l'implication d'entreprises des Pays de la Loire, à travers leur participation au jury récompensant les œuvres les plus créatives, a pour but de faire connaître leurs activités (et éventuellement leurs métiers en tension), de garantir un accès à leur site pour les jeunes souhaitant y réaliser une vidéo, d'y associer leurs salariés dans une logique de RSE, de promouvoir des établissements scolaires de leur territoire en s'associant aux classes intéressées par le concours.

### ❖ Mise en œuvre de l'action

Après conception d'un support de communication dédié ainsi que du règlement du concours (déposé auprès de l'étude d'huissiers Hulaud Brossard, Chudeau-Hulaud et Nixi), "Entreprises dans la Cité" effectue une mobilisation des structures potentiellement prescriptrices de l'action: SPRO, établissements scolaires (via le Rectorat), CRIJ, VLIPP, E2Cel, CFA, Universités, Grafipolis, Missions Locales de Loire-Atlantique, structures associatives du tissu local, relais institutionnels...

Une diffusion de l'action est également assurée en parallèle par le Conseil Régional des Pays de la Loire ainsi que par le CRIJ et le Cariforef des Pays de la Loire.

Afin de faciliter la participation des jeunes intéressés par le concours, un lien vers un formulaire de pré-inscription en ligne a été mis en place afin de recueillir leurs besoins en termes d'aide technique à la réalisation des vidéos. A cet effet, un partenariat avec le VLIPP (média associatif local dont l'un des objectifs est la démocratisation de la création audiovisuelle) permet aux participants d'avoir accès tant à du matériel spécifique qu'à un accompagnement technique par des professionnels (développement des compétences audiovisuelles, éducation à l'image, initiation à l'écriture, au tournage, au montage et à l'interview...).

A l'issue de leur pré-inscription, le règlement du concours est transmis à chaque jeune. Pour guider les candidats dans leurs démarches, "Entreprises dans la Cité" propose une boîte à outils éducative pour les accompagner tout au long de leur projet (conception d'un story-board, demande d'autorisation de tournage, utilisation d'un logiciel de montage...) A l'issue de la réalisation de sa vidéo (un seul film par participant), le participant doit la mettre en ligne et valider son inscription auprès d'EdC.

Un visionnage des différentes productions réalisées par les jeunes est ensuite opérée par les salariés des entreprises partenaires (avec, dans une perspective RSE, la possibilité d'impliquer les enfants des salariés) et un jury se réunit afin de délibérer et d'attribuer un prix de 250 € à chacune des 4 catégories, à savoir:

- Apprenti(e)s
- Lycéen(ne)s
- Etudiant(e)s
- Non scolaires 16-25 ans

"Entreprises dans la Cité" remet également un prix "Coup de Cœur EdC" (250 €) à l'un des films.

Dans un souci d'accès à l'information, la mise en ligne des vidéos gagnantes fait suite à un court texte informatif sur le métier ou le secteur d'activité évoqué.

Une cérémonie, sous forme de temps convivial, se déroule fin juin. Elle permet de procéder à l'attribution des prix et de remercier les différents partenaires de l'action ainsi que les participants.

### ❖ Données significatives 2017-2018

Pour rappel, les résultats étaient les suivants:

- 20 jeunes inscrits au concours (parité entre garçons et filles)  
(2 dans la catégorie "Lycéen(ne)s"; 4 dans la catégorie "Etudiant(e)s"; 16 dans la catégorie "Non-scolaires 16-25 ans")
- 22 films réalisés
- 65 relais de diffusion de l'action (associations, institutionnels...)
- 2 entreprises partenaires (TAN & SNCF)  
(Délégation des votes de la SNCF auprès de la classe de 5<sup>ème</sup> de SEGPA du Collège Chantenay)
- 2250 € de prix remis aux jeunes